

**COMMUNE DE VIC LE FESQ**

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FEVRIER 2016**

<b>Conseil municipal</b>		L'an deux mille seize, et le 11 février à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José MONEL, Maire, à la suite de la convocation adressée par lui le 05/02/2016 et affichée le 05/02/2016.
Membres afférents	11	
Membres en exercice	11	
Membres présents	9	

Présents : José MONEL, André GABILLON, Laurence BEAUD-FESQUET, Carole LECLERE, Isabelle SIMON, Gilles BARTHELEMY, Gabriel FERRER, Claude FIORINO, Bruno PERRIN.

Absent(s) excusé(s) : Véronique MARTINEZ,  
Christophe BEAUD.

*Secrétaire de séance élu(e) : Carole LECLERE*

La séance débute par l'approbation à l'unanimité du Procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2016.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. *Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2016*
2. *Appel d'offre pour la réfection de la voirie*
3. *Communauté de Communes du Piémont Cévenol : schéma de mutualisation*
4. *Reprise de l'actif et du passif du CCAS*
5. *Réfection du foyer communal « Maurice Roman » : demande subvention*
6. *Création d'une régie de recettes*
7. *Solidarité Paysans : demande de subvention*
8. *Questions diverses*

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRE POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE SUITE AUX INTEMPERIES DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2014**

Monsieur le maire rappelle le projet de réfection de la voirie suite aux intempéries de septembre et octobre 2014 et informe le conseil municipal qu'il y a lieu de lancer un appel d'offre pour un montant des travaux estimé à 118 600 € HT.

Après discussion, le Conseil municipal, émet un avis favorable et autorise Monsieur le maire à l'unanimité à lancer un appel d'offre pour les travaux de réfection de la voirie suite aux intempéries de septembre et octobre 2014.

*Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0*

*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL : SCHEMA DE MUTUALISATION**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Il précise que le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Après discussion, le Conseil municipal approuve le projet de schéma de mutualisation.

*Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0*

*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

**REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU CCAS**

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable pour la reprise de l'actif et du passif du CCAS dans les comptes de la commune.

*Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0*

*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

**REFECTION DU FOYER COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à la réfection du foyer communal en matière de rénovation énergétique et de mise aux normes des équipements publics, notamment d'accessibilité des ERP.

Monsieur le Maire précise qu'il existe la possibilité d'obtenir une aide au titre de l'enveloppe parlementaire.

Après discussion, le conseil municipal accepte le projet de réfection du foyer communal pour un montant estimatif de 70 000 € HT, sollicite une aide au titre de l'enveloppe parlementaire pour un montant de 70 000 € et s'engage à inscrire au budget 2016 l'ensemble des crédits nécessaires à cette opération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

#### **CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Après discussion, le conseil municipal accepte de créer une régie de recettes.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

#### **SOLIDARITE PAYSANS : DEMANDE DE SUBVENTION**

Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable au versement d'une aide à l'association « Solidarité Paysans ».

Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Association « Les chats de vielle » : le conseil municipal accorde à l'unanimité à l'association la possibilité de stériliser 10 chattes.
- Monsieur André GABILLON, premier Adjoint au Maire, a annoncé qu'il démissionnait de ses fonctions de premier Adjoint et de conseiller municipal.

La séance est levée à 19h10.

Le Maire,  
José MONEL.

